

Estonie

Estonie : le système de retraite en 2008

Le système conjugue un régime public lié à la rémunération et un régime par capitalisation avec cotisations obligatoires. Il existe aussi une retraite de base forfaitaire et une retraite nationale à titre de filet de protection.

Indicateurs essentiels

		Estonie	OCDE
Salaire moyen	EEK	157 000	434 200
	USD	14 700	40 600
Dépenses publiques au titre des retraites	en % du PIB	5.3	7.0
Espérance de vie	à la naissance	73.0	78.9
	à 65 ans	80.6	83.1
Population de plus de 65 ans	en % de la population d'âge actif	27.6	23.6

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932548998>

Conditions d'ouverture des droits

L'âge d'ouverture des droits est de 63 ans pour les hommes et il atteindra 63 ans pour les femmes à partir de 2016. Il faut pouvoir justifier au moins de 15 années d'activité ouvrant droit à la retraite.

Calcul des prestations

Régime de base

La prestation de base forfaitaire était de 1 699.94 EEK par mois en avril 2008 et 1 373.58 EEK en 2007-08 et elle ne peut être versée qu'en complément d'une retraite liée au salaire.

Régime lié à la rémunération

Les prestations de retraite sont calculées en fonction des cotisations versées pour le compte de la personne concernée rapportées à la cotisation moyenne acquittée. Cela représente le coefficient d'assurance-retraite annuel de l'intéressé. Au départ en retraite, ces coefficients cumulés sont multipliés par la valeur d'une année d'activité ouvrant droit à la retraite pour calculer les droits à pension. La valeur d'une telle année d'activité était de 54.43 EEK en juillet 2007 et 65.01 EEK en avril 2008.

Il n'existe pas de plafonnement des salaires aux fins du calcul des cotisations ou des prestations.

Chaque année, en avril, les pensions servies sont indexées sur la moyenne arithmétique des prix à la consommation et des recettes tirées des cotisations. Ceci s'applique au montant de base, à la valeur d'une année d'activité ouvrant droit à la retraite dans le régime liée à la rémunération et à la valeur des prestations dans le cadre du régime ciblé.

Régime ciblé

Une garantie de retraite minimum est fournie par le régime national. Elle s'élevait à 1 573.31 EEK par mois en juillet 2007 et à 1 913.14 EEK en avril 2008.

Régime à cotisations définies

Les actifs qui choisissent la formule par capitalisation doivent verser une cotisation supplémentaire correspondant à 2 % de leur salaire à leur caisse de retraite. De plus, 4 % de la totalité des cotisations de sécurité sociale sont également dévolus à cette caisse. Les nouveaux entrants sur le marché du travail (c'est-à-dire ceux nés en 1983 ou après) sont tenus de choisir la formule par capitalisation. La plupart des salariés actuels peuvent choisir cette option (c'est-à-dire ceux nés en 1942 et après, âgés de 60 ans au plus). Plus de 580 000 personnes ont ouvert des comptes individuels.

Variantes de carrière

Retraite anticipée

La retraite du régime public peut être liquidée jusqu'à trois ans avant l'âge normal (c'est-à-dire à terme à partir de 60 ans) sous réserve que la personne parte en retraite et qu'elle réponde à la condition des 15 années d'activité ouvrant droit à pension. La pension subit une décote de 4.8 % pour chaque année de retraite anticipée.

Retraite différée

La retraite du régime public peut être différée au-delà de l'âge normal. Tout report donne droit à une surcote de 10.8 % par an. Au cours de la période de report, le salarié continue de cotiser et d'acquérir des droits supplémentaires. Il est aussi possible de cumuler emploi et retraite. Dans ce cas, les cotisations sont de nouveau versées et la pension fait l'objet d'un nouveau calcul chaque année.

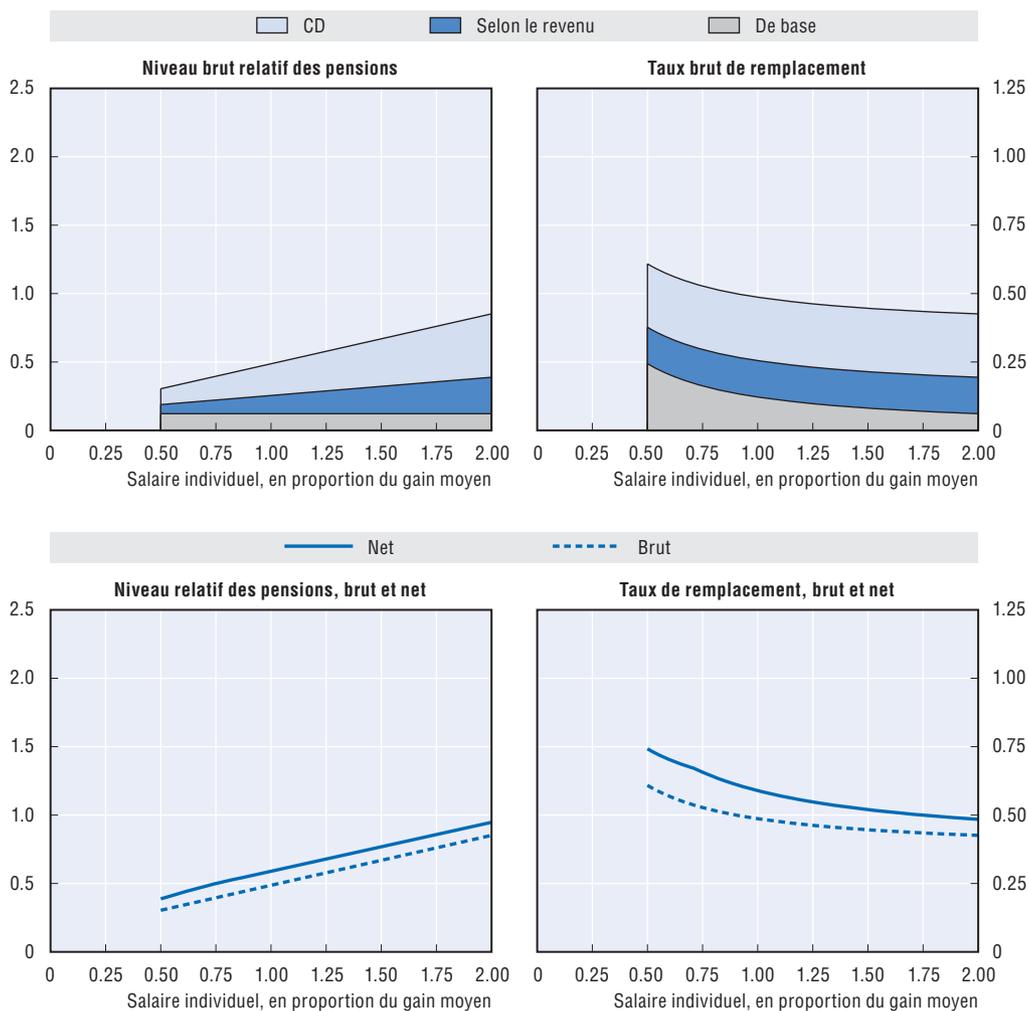
Enfants

L'État prend en charge les cotisations patronales versées pour le compte des bénéficiaires de l'allocation de garde d'enfant à concurrence de trois années par enfant. Elles représentent 20 % d'un salaire hypothétique de 700 EEK. Les personnes qui reçoivent des allocations parentales doivent acquitter les cotisations au régime à cotisations définies.

Chômage

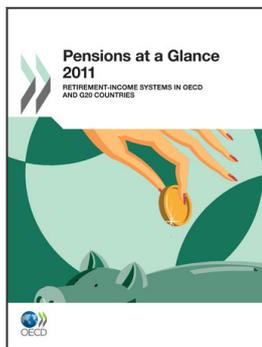
Les périodes de chômage ne donnent droit à aucune majoration.

Résultats de la modélisation des retraites : Estonie



Hommes Femmes (si différent)	Salarié à revenu médian	Salaire individuel, en multiple de la moyenne				
		0.5	0.75	1	1.5	2
Niveau relatif brut des pensions (en % du salaire moyen brut)	41.2	30.1	39.1	48.0	66.0	83.9
Niveau relatif net des pensions (en % du salaire moyen net)	51.6	38.4	49.5	58.3	75.9	93.5
Taux de remplacement brut (en % du salaire individuel brut)	50.9	60.2	52.1	48.0	44.0	41.9
Taux de remplacement net (en % du salaire individuel net)	63.1	73.4	65.1	58.3	51.4	47.8
Patrimoine retraite brut (en multiple du salaire individuel brut)	7.8	9.2	8.0	7.3	6.7	6.3
Patrimoine retraite net (en multiple du salaire individuel brut)	9.9	11.9	10.2	9.4	8.5	8.1
Patrimoine retraite net (en multiple du salaire individuel brut)	7.6	9.2	7.9	7.0	6.0	5.5
Patrimoine retraite net (en multiple du salaire individuel brut)	9.8	11.9	10.1	8.9	7.7	7.1

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932547991>



Extrait de :

Pensions at a Glance 2011

Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2011), « Estonie », dans *Pensions at a Glance 2011 : Retirement-income Systems in OECD and G20 Countries*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2011-53-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.